

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN

\*\*\*

SEANCE DU 4 MARS 2024

Date de la convocation  
27.02.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 17  
Présents 13  
Votants 15

L'an deux mille vingt quatre,  
le quatre mars,  
à 19 H 05, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. TOURAINE, M. FORTIN,  
M. LAMBERT, Mme MIRault, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

EXCUSES :

M. DAZAS, Mme LIEBOT, M. GANDIER, Mme PINEAU.  
*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Laurence MOUSSEAU*  
*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à Mme Bernadette VAUCELLE*

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention de prestation de service avec Multiservices Loudunais pour la mise à disposition d'une salariée pour la mission d'accompagnement socio-professionnel (A.S.P.) du chantier d'insertion**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :**

Le chantier insertion a débuté ses activités le 3 mai 2010.

La municipalité en place à cette époque avait souhaité créer un projet global de développement patrimonial et culturel au travers duquel, un projet de restauration du petit patrimoine bâti situé le long et sur le pourtour de la promenade de la lice (Patrimoine appartenant à la ville de Loudun) pourrait servir de support d'activité pour créer un chantier insertion qui permettrait à un public en demande de réinsertion sociale et/ou professionnelle d'entrer dans un parcours lui permettant de lever les divers freins qui empêchent sa réinsertion.

La décision a été prise que ce dernier soit porté par le CCAS.

Le public en réinsertion devant faire l'objet d'un accompagnement tant sur le plan technique que social, il était nécessaire de recruter un encadrant technique mais également un conseiller ou une Conseillère en Insertion Professionnel.

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ...1.5.MARS.2024..

Publié le : .....1.5.MARS.2024.....

Notifié le : .....

En date du 26 avril 2010, le Conseil d'Administration du CCAS a émis un avis favorable sur le partenariat entre l'Association MULTISERVICES LOUDUNAIS et le CCAS pour la mise à disposition d'une Conseillère en Insertion Professionnelle pour répondre à ce besoin de recrutement. Une convention entre l'Association MULTISERVICES LOUDUNAIS et le CCAS avait été conclue pour régir cette mise à disposition.

Aujourd'hui, compte tenu de l'ancienneté de l'organisation et des pratiques mises en œuvre, il convient de mettre à jour cette convention.

Après examen, le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable sur la convention ainsi présentée,
- ✓ autorise le Président du CCAS ou la Vice-Présidente à signer ladite convention et les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,  
Laurence MOUSSEAU

